



EPTB Charente

Établissement Public Territorial de Bassin Charente

INOND' ACTIONS

La lettre d'information du **PAPI Charente & Estuaire**

ÉDITO



Jean-Claude GODINEAU

Président de l'EPTB Charente

Il y a dix ans, dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia frappait les côtes de la Charente-Maritime. Depuis cet évènement, la prévention des submersions marines a largement progressé, grâce aux PAPI, même s'il reste encore beaucoup à accomplir.

En fin d'année 2019, le fleuve Charente et ses affluents ont également rappelé l'existence du risque d'inondation par les crues d'origine pluviale. La crue observée à Saintes (5,35 m), la plus forte depuis 2007, demeure toutefois un évènement fréquent bien loin des niveaux majeurs atteints en 1982 (6,84 m) et 1994 (6,67 m).

Il convient de rester mobilisé pour faire face aux risques d'inondation et de submersion.

Bonne lecture de ce 10^e numéro de la lettre du PAPI !



Avenant n°2 du PAPI : réduire la vulnérabilité dans l'estuaire

L'avenant n°2 à la convention du PAPI a été validé par les partenaires du programme. Il permet d'inscrire **1,9 M € HT pour la mise en œuvre de la réduction de la vulnérabilité du bâti**, prévue dans le « schéma de protection contre la submersion marine » dans l'estuaire de la Charente, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO).

Pour mémoire, ce « schéma » accorde, via l'aménagement de digues, un niveau de protection contre un évènement de type Xynthia plus 20 cm (intégration du changement climatique) pour les secteurs urbains les plus denses ou les plus à risque, soit pour plus de 75% des enjeux bâtis exposés dans l'estuaire. Les autres bâtiments, **environ 260 maisons ainsi que 80 entreprises et équipements publics, bénéficieront de mesures de protection individuelle**, venant s'ajouter aux projets de stabilisation des actuelles digues présentes en berge de Charente et en front de mer.

La CARO, dans un objectif d'équité territoriale, a fait le choix d'accompagner les propriétaires/occupants concernés par ces opérations de réduction de la vulnérabilité, depuis la phase de diagnostic jusqu'à la phase de travaux, sur le plan technique et financier. Les projets ainsi injectés par cet avenant consistent à proposer :

- **La réalisation gratuite de diagnostics de la vulnérabilité** des bâtiments identifiés dans les secteurs géographiques relevant d'une stratégie de protection individuelle ;
- **Un accompagnement des propriétaires/occupants** pour établir des devis auprès des artisans, pour monter les dossiers de subvention et pour viser la réalisation des travaux ;
- **Un plan de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité** (cf. encart ci-dessous) qui seront réalisés par les propriétaires/occupants, en conformité avec les préconisations des diagnostics, **l'aide publique pouvant atteindre 100% de la dépense éligible pour les habitations.**

Les premiers diagnostics, pilotés par la CARO, débiteront d'ici **la fin de l'année 2020.**

LES AIDES PRÉVUES* :

Travaux pour l'habitat : 80 % État, 10 % Département 17, 10 % CARO

Travaux pour les bâtiments publics : 40 % État, 20 % Département 17, 20 % CARO

Travaux pour les entreprises de moins de 20 salariés** : 20 % État, 20 % Département 17, 20 % CARO

*Dépense éligible dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien.

** Aides plafonnées aussi selon les règles des minimis européens.

SOMMAIRE

p2



Port-des-Barques, fermeture du système d'endiguement



Port-des-Barques, requalification d'une zone « noire »



Voies en remblai, étude finalisée

p3



Exposition Xynthia, bornes interactives

p4

FOCUS

- Candidature pour un PAPI d'intention Charente
- Approbation du SAGE Charente

PAPI CHARENTE & ESTUAIRE : DU PROGRAMME À L'ACTION SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE



OUVRAGE DE PROTECTION

Port-des-Barques, fermeture du système d'endiguement

Depuis le mois de mars 2020, le système d'endiguement protégeant la commune de Port-des-Barques dans l'embouchure de la Charente contre la submersion marine, est finalisé. Les travaux, débutés en 2013 le long de l'avenue de l'Île Madame à l'ouest de la commune, viennent de s'achever par la fermeture de l'ouvrage de protection sur un point haut, au droit du Chemin de la Grande Échelle, à l'est de la commune. Cette dernière contre-digue, reliant le front de Charente vers l'intérieur des terres, a été aménagée en trois temps pour tenir compte des usages du secteur :



Jonction de la digue au droit du Chemin de la Grande Échelle
 1 Levée de terre - 2 Rehaussement de voirie - 3 Mur de soutènement

- **Réalisation d'une levée de terre**, de la berge de la Charente jusqu'en pied de route, d'avril à juin 2019 ;
- **Construction d'un mur de soutènement**, en rive sud du Chemin de la Grande Échelle, en septembre-octobre 2019 ;
- **Rehaussement de la voirie**, par l'aménagement d'un plateau de près de 1 m de haut sur la chaussée, en février-mars 2020.

Ces ouvrages, réalisés par le Département de la Charente-Maritime, seront confiés en gestion à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, compétente en matière de prévention des inondations.

LES TRAVAUX EN QUELQUES CHIFFRES

- **1,8 km de digue**, dont la crête varie de 4,80 à 5,50 m NGF selon l'exposition à la houle
- **570 personnes protégées** pour un niveau Xynthia
- **2,8 M € HT** de travaux réalisés

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

- 40% État
- 20% Région
- 20% Département 17
- 20% CARO

OUVRAGE DE PROTECTION

Port-des-Barques, requalification d'une zone « noire »

Le lotissement du Pied du Coteau, près du bourg, a été classé en **zone de solidarité (zone de danger) à la suite de la tempête Xynthia**. Les 24 maisons acquises par l'État ont été déconstruites. La gestion de ce site a été confiée à la mairie, qui a choisi de le **requalifier en espace public à vocation hydraulique et paysagère**.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, maître d'ouvrage de l'opération, a procédé à son aménagement en deux temps.

- Le chantier lié aux **infrastructures de ressuyage des eaux** a été mené de septembre 2018 à juin 2019 : pose d'une canalisation, aménagement d'une noue et d'une zone de rétention, reprofilage des fossés en aval.
- Le chantier de **requalification**, engagé en janvier 2020, doit s'achever à la fin du printemps. Il poursuit deux objectifs, l'un consistant à **repaysager ce futur espace public** (plantations, revêtements, mobiliers urbains, etc.), l'autre consistant à **préserver la mémoire de l'évènement Xynthia et des emprises des anciennes habitations**. Celles-ci sont ainsi matérialisées sous différentes formes : jachères fleuries, assises en bois, calades empierrées, etc. Une structure spécifique, en bord de noue, abrite des panneaux explicatifs de l'aménagement du site et un repère de niveau Xynthia.



Les projets du PAPI à Port-des-Barques



PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

- 40% État
- 20% Région
- 20% Département 17
- 20% CARO

1 Plantations et aménagement d'un chemin piéton en cours, le long de la noue

RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ

Voies en remblai, étude finalisée



Portée par l'EPTB Charente, cette étude consistait à **simuler l'impact sur la réduction du risque d'inondation de la réalisation d'ouvrages de décharge** dans les voies traversant le lit majeur de la Charente de Saintes à Saint-Savinien. La plus-value de protections locales à Saintes a également été testée. L'outil de modélisation hydraulique développé a permis de fournir **des réponses rationnelles aux collectivités locales**.

Principaux résultats :

- **Ouvrages dans la RD18** : absence de gain hydraulique entre Saintes et Taillebourg.
- **Ouvrages dans la Chaussée Saint-James** : baisse de niveau à Saintes inférieure à 2 cm, quelle que soit la crue.
- **Ouvrages dans l'avenue de Saintonge, la voie ferrée et la rocade** : aucune plus-value dans le centre de Saintes ; gains en amont de quelques cm mais sur une zone à moindre densité d'enjeu.
- **Tests de protection à Saintes** sur les secteurs de premier débordement en rives gauche et droite : ouvrages difficilement éleevables au-delà d'une crue quinquennale, faible part de population protégée.

Le comité de pilotage, réuni fin 2019, a considéré que le **coût des scénarios** étudiés (1 à 3 M €) ainsi que les **différentes contraintes** patrimoniales et environnementales étaient **bien trop conséquents par rapport aux gains estimés** et a souhaité orienter davantage la réflexion vers la **réduction de la vulnérabilité du bâti et le ralentissement dynamique des crues**.

Pour en savoir plus : www.fleuve-charente.net/domaines/papi

CONSCIENCE DU RISQUE

Exposition Xynthia, bornes interactives

Depuis 2014, l'exposition « **Retour sur Xynthia** » de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO), sensibilise la population au risque de submersion sur le territoire. Essentiellement composée de kakémons, la CARO a souhaité favoriser l'interactivité de cette exposition itinérante en produisant de nouveaux outils, **qui ont été livrés en décembre 2019** :

- Conception d'une **table d'écoute**, permettant d'appréhender l'évènement Xynthia et ses enseignements, via des **témoignages d'acteurs locaux** (pompiers, ostréiculteurs, habitants...).
- Conception d'une borne tactile, localisant les repères Xynthia et permettant de **simuler différentes stratégies de protection** de l'estuaire ayant conduit au choix du scénario



1 Application de la borne tactile

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

- 50% État
- 50% CARO

LES CHIFFRES CLÉS DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE

Montant conventionné

47,1 M€ HT

Calendrier du programme

2013-2023

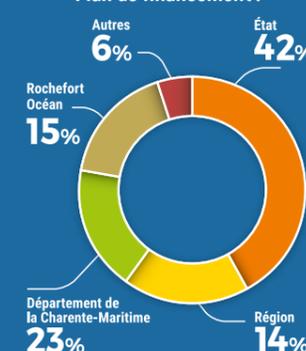
15

Signataires

58

Actions programmées

Plan de financement :



QUELQUES INDICATEURS

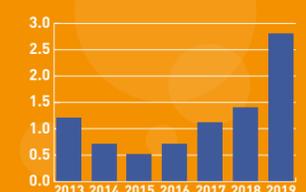
21 actions achevées

25 actions en cours

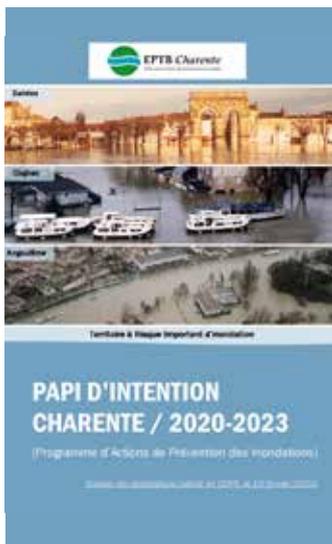


18 % du montant global du PAPI consommé au 31/12/2019

Dépenses annuelles (M €)



CANDIDATURE POUR UN PAPI D'INTENTION CHARENTE



Dans le cadre de la Directive Inondation, la vallée de la Charente d'Angoulême à Saintes a été reconnue **Territoire à Risque Important d'inondation (TRI)** et a fait l'objet d'une **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)**, portée par l'EPTB Charente, et approuvée le **22 décembre 2016**. Elle constitue le socle pour un nouveau programme d'actions en faveur de la prévention des inondations sur le fleuve.

L'EPTB Charente, à l'issue d'un appel à projets proposé aux parties prenantes sur la période 2018-2019, a **déposé le 28 février 2020 un dossier de candidature pour un PAPI d'intention Charente**. Cette étape d'intention, préalable rendu obligatoire par le nouveau cahier des charges national PAPI, permet de mener les études nécessaires (ralentissement des crues, réduction de la vulnérabilité) en vue du dépôt à terme d'un PAPI comportant des équipements de prévention des inondations. Il permet aussi, à ce stade, la réalisation d'actions de connaissance et de conscience du risque (instrumentation hydrologique sur les affluents, repères de crues, diagnostics de bâtiments, outils de sensibilisation, etc).

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS

- **10 février 2020** : validation du projet de candidature par le comité de pilotage
- **28 mai 2020** : passage pour labellisation en Commission Inondation de Bassin
- **De fin 2020 à fin 2023** : mise en œuvre du PAPI d'intention
- **638 000 € HT** : montant du programme figurant dans le dossier de candidature
- **Porteurs des actions** : EPTB Charente, syndicats de bassins, EPCI et communes à risque

APPROBATION DU SAGE CHARENTE

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est un **outil de planification territoriale en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, établi de manière concertée à l'échelle d'un bassin versant. Le SAGE Charente, l'un des plus vastes de France, élaboré par une Commission Locale de l'Eau avec l'appui administratif et technique de l'EPTB Charente, a été **approuvé le 19 novembre 2019**. Il est composé de deux documents, dotés d'une portée juridique plus ou moins contraignante : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable qui comporte des dispositions opposables dans un rapport de compatibilité, et le Règlement qui édicte en complément des règles opposables dans un rapport de conformité.

Le SAGE Charente poursuit six orientations majeures : organisation, participation des acteurs et communication ; aménagements et gestion sur les versants ; aménagement et gestion des milieux aquatiques ; prévention des inondations ; gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage ; gestion et prévention des intrants et rejets polluants. **Le volet prévention des inondations** comporte des mesures relatives au ralentissement des crues, à la sensibilisation au risque, au développement de systèmes locaux de surveillance hydrologique, à l'identification et à la restauration des zones d'expansion des crues ainsi qu'à leur protection via les documents d'urbanisme.



COUP D'ŒIL SUR LE BASSIN VERSANT

La Charente en crue, Quai Palissy à Saintes (20 décembre 2019)

- 5,35 m à l'échelle de crue à Saintes
- Débit de pointe : 460 m³/s
- Période de retour : 4 ans

Lettre d'information publiée par :



EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5 rue Chante Caille - ZI des Charriers - 17100 SAINTES
05 46 74 00 02 - eptb-charente@fleuve-charente.net

Site : www.fleuve-charente.net

Suivez-nous !



Directeur de publication : Jean-Claude GODINEAU, Président

Rédacteur : Stéphane LEMESLE, chef de projet
« prévention des inondations »

Crédits photos : EPTB Charente sauf mention contraire

Conception : agence eden

Impression : IRO imprimerie

Avec la participation financière de

